REPUBLIQUE DU BENIN - MINISTERE DE LA SANTE
CENTRE NATIONAL HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HUBERT K. MAGA

01 BP : 386
(+229) 21 30 06 56
www.cnhu-hkm.org
prmp.cnhu.hkm@gmail.com

PRMP

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AVIS N° 2283/MS/CNHU-HKM/DG/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/STFS/SA du 17 / 09 / 2025

Objet : Confection, livraison et déchargement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM par accord-cadre biennal à bons de commande en quatre (4) lots.

Source de financement : Budget Autonome

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : 6211

Accord de prêt : Sans objet

Commencé le : 24 / 12 / 2025

Achevé le : 24 / 12 / 2025

Décembre 2025

PROCES–VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° 098 /MS/CNHU-HKM/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/STFS/SA du 24 / 12 / 2025

Objet : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) N° : F_DAF_105031 relatif à la Confection, livraison et déchargement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM par accord-cadre biennal à bons de commande en quatre (4) lots.

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI).

L'an deux mil vingt-cinq et le **24 décembre à 16 heures 19 minutes**, dans la salle de réunion de la Direction Générale du CNHU-HKM, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°2025-1162/MS/CNHU-HKM/DG/PRMP/SP-PRMP/DMDAC/SA du 14 octobre 2025.

- Président : **Charbel Térance AGBODJELOU**, PRMP / CNHU-HKM ;
- Rapporteur : **Rodrigue GBETOWENONMON**, Chef de la section cuisine / DAF / CNHU-HKM ;
- Membres : **Lwanga HOUNYETIN**, C/DCM - DAF / CNHU-HKM ;

  Fidèle HOUNKPATIN, Nutritionniste à la CUPGM / CNHU-HKM ;

  Bel TEBLEKOU, Représentant CUHH / CNHU-HKM ;

  Jonathan DOSSOU, Agent occasionnel spécialisé / PRMP / CNHU-HKM ;

  Fouad FATOUMBI, Agent occasionnel spécialisé / PRMP / CNHU-HKM.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

LOT 1 : Repas pour le personnel de garde et les patients hospitalises de la première catégorie

Désignation	**Intitulé :** Repas pour le personnel de garde et les patients hospitalises de la première catégorie (lot 1).
Procédures	
Mode de passation	AOOI
Justification	PPM / CNHU-HKM 2025 Version 4.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'autorisation de "Bon à lancer" n°3218-09/DNCMP/CEA/25 du 16/09/2025 et n° 5009-11/DNCMP/DiC/25 du 17/11/2025

Soumissionnaires	
- SELECTA - Ets LMK CARAÏBES - SUN BEACH HOTEL	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SELECTA	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce qu'il a présenté la version électronique de l'offre en quatre fichiers PDF sur la clé USB contrairement aux exigences de l'IC 21.1 page 57 du DAO. De plus, le bordereau des prix unitaires fourni est non conforme. En effet, il n'a pas précisé si le prix unitaire est HTVA et journaliers. Enfin, l'Attestation d'identification reconnaissant la qualité des MPME fournie n'est pas authentique après vérification sur le site des services publics.
SUN BEACH HOTEL	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce que le bordereau des prix unitaires fourni est non conforme. En effet, il n'a pas précisé si le prix unitaire est HTVA et journaliers. De plus, au niveau du bordereau des Prix pour les fournitures fabriquées au Bénin daté, signé et cacheté, il a été mentionné « avis n°0083 / MS / CNHU-HKM / PRMP / SP-PRMP / DMDAC / STFS / SA du 17 décembre 2025 » au lieu de « avis n°2283 / MS / CNHU-HKM / PRMP / SP-PRMP / DMDAC / STFS / SA du 17 décembre 2025 »
Attributaires	
Nom	**Ets LMK CARAÏBES**
Montant proposé	Sept cent quarante-neuf millions trois cent quarante-sept mille deux cents **(749 347 200)** FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Montant évalué (corrigé)	Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-quatre mille huit cents **(499 564 800)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et sept cent quarante-neuf millions trois cent quarante-sept

	mille deux cents **(749 347 200)** FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché lot 1	Repas pour le personnel de garde et les patients hospitalises de la première catégorie (lot 1).
Prix	Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-quatre mille huit cents **(499 564 800)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et sept cent quarante-neuf millions trois cent quarante-sept mille deux cents **(749 347 200)** FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Délai d'exécution	Vingt-quatre (24) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
Délai de livraison	Quotidien.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

LOT 2 : Repas pour les autres patients hospitalises des deuxième et troisième catégorie

Désignation	**Intitulé :** Repas pour les autres patients hospitalises des deuxième et troisième catégorie (lot 2).
Procédures	
Mode de passation	AOOI
Justification	PPM / CNHU-HKM 2025 Version 4.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'autorisation de "Bon à lancer" n°3218-09/DNCMP/CEA/25 du 16/09/2025 et n° 5009-11/DNCMP/DiC/25 du 17/11/2025
Soumissionnaires	
- **SELECTA**	

- **Ets LMK CARAÏBES** - **SUN BEACH HOTEL**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SELECTA	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce qu'il a présenté la version électronique de l'offre en quatre fichiers PDF sur la clé USB contrairement aux exigences de l'IC 21.1 page 57 du DAO. De plus, le bordereau des prix unitaires fourni est non conforme. En effet, il n'a pas précisé si le prix unitaire est HTVA et journaliers. Enfin, l'Attestation d'identification reconnaissant la qualité des MPME fournie n'est pas authentique après vérification sur le site des services publics.
Ets LMK CARAÏBES	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce que la lettre de soumission fournie est non conforme. En effet, au niveau du point « b » il a fait une brève description des fournitures objet du lot 1 au lieu du lot 2.
Attributaire	
Nom	**SUN BEACH HOTEL**
Montant proposé	Sept cent deux millions **(702 000 000) FCFA HTVA** soit huit cent vingt-huit millions trois cent soixante mille **(828 360 000) FCFA TTC** en considérant les quantités maximales biennal.
Montant évalué (corrigé)	Cinq cent cinquante-deux millions deux cent quarante mille **(552 240 000)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et huit cent vingt-huit millions trois cent soixante mille **(828 360 000) FCFA TTC** en considérant les quantités maximales biennal.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché lot 2	Repas pour les autres patients hospitalises des deuxième et troisième catégorie (lot 2).
Prix	Cinq cent cinquante-deux millions deux cent quarante mille **(552 240 000)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et huit cent vingt-huit millions

	trois cent soixante mille **(828 360 000) FCFA TTC** en considérant les quantités maximales biennal.
Délai d'exécution	Vingt-quatre (24) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
Délai de livraison	Quotidien.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

LOT 3 : Repas pour les patients en situation particulière

Désignation	**Intitulé :** Repas pour les patients en situation particulière (lot 3).
Procédures	
Mode de passation	AOOI
Justification	PPM / CNHU-HKM 2025 Version 4.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'autorisation de "Bon à lancer" n°3218-09/DNCMP/CEA/25 du 16/09/2025 et n° 5009-11/DNCMP/DiC/25 du 17/11/2025
Soumissionnaires	
- **RESTAURANT CHEZ BIJOU** - **ETS LA BONNE BRAISE**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaire	**Motifs**
RESTAURANT CHEZ BIJOU	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce qu'il a présenté la version électronique de l'offre en trois fichiers PDF sur la clé USB contrairement aux exigences de l'IC 21.1 page 57 du DAO. De plus, sa lettre de soumission au point a) est non conforme parce qu'il mentionne "addendum/additif : néant" alors que le dossier a connu un addendum N°1. Enfin, il a fourni une garantie de soumission dans laquelle la date de dépôt des offres est fixée au 23 octobre 2025 alors que le dossier a connu un addendum qui proroge la nouvelle date de dépôt au 26 novembre 2025. Cela sous-entend donc que l'addendum n'a pas été prise en compte.

Attributaire	
Nom	**ETS LA BONNE BRAISE**
Montant proposé	Cent sept millions quatre-vingt-cinq mille **(107 085 000)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel.
Montant évalué (corrigé)	Cent sept millions quatre-vingt-cinq mille **(107 085 000)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et deux cent vingt-trois millions neuf cent cinq mille **(223 905 000)** FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché lot 3	Repas pour les patients en situation particulière (lot 3).
Prix	Cent sept millions quatre-vingt-cinq mille **(107 085 000)** FCFA TTC en considérant les quantités minimales annuel et deux cent vingt-trois millions neuf cent cinq mille **(223 905 000)** FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Délai d'exécution	Vingt-quatre (24) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
Délai de livraison	Quotidien.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

LOT 4 : Repas lors des missions et ateliers

Désignation	**Intitulé :** Repas lors des missions et ateliers (lot 4).
Procédures	
Mode de passation	AOOI
Justification	PPM / CNHU-HKM 2025 Version 4.
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche d'autorisation de "Bon à lancer" n°3218-09/DNCMP/CEA/25 du 16/09/2025 et n° 5009-11/DNCMP/DiC/25 du 17/11/2025
Soumissionnaires	
- **DYNASTIE D SARL** - **RESTAURANT CHEZ BIJOU** - **ETS OMNI DECOR**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
DYNASTIE D SARL	Le soumissionnaire n'a pas indiqué sur l'enveloppe extérieure les informations requises aux articles 22.2-a (l'enveloppe extérieure doit être adressée à l'autorité contractante) et 22.2-c (l'enveloppe extérieure doit comporter la mention « ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ») des instructions aux candidats.
RESTAURANT CHEZ BIJOU	L'offre du soumissionnaire a été rejetée parce qu'il a présenté la version électronique de l'offre en trois fichiers PDF sur la clé USB contrairement aux exigences de l'IC 21.1 page 57 du DAO. De plus, sa lettre de soumission au point a) est non conforme parce qu'il mentionne "addendum/additif : néant" alors que le dossier a connu un addendum N°1.
Attributaire	
Nom	**ETS OMNI DECOR**
Montant proposé	Quarante millions quatre cent mille **(40 400 000) FCFA HTVA** en considérant les quantités maximales biennal et quarante-sept millions six cent soixante-douze mille

	(47 672 000) FCFA TTC en considérant les quantités maximales biennal.
Montant évalué (corrigé)	Vingt-deux millions sept cent quinze mille **(22 715 000) FCFA TTC** en considérant les quantités minimales annuel.et quarante-sept millions six cent soixante-douze mille **(47 672 000) FCFA TTC** en considérant les quantités maximales biennal.
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché lot 4	Repas lors des missions et ateliers (lot 4).
Prix	Vingt-deux millions sept cent quinze mille **(22 715 000) FCFA TTC** en considérant les quantités minimales annuel et quarante-sept millions six cent soixante-douze mille **(47 672 000) FCFA TTC** en considérant les quantités maximales biennal.
Délai d'exécution	Vingt-quatre (24) mois à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
Délai de livraison	Quotidien.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT
Autres	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le(s) tableau(x) ci-dessus, le Comité d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant minimum		Montant maximum	
		HTVA	TTC	HTVA	TTC
Repas pour le personnel de garde et les patients hospitalises de la première catégorie (Lot 1)	Ets LMK CARAÏBES	423 360 000	499 564 800	635 040 000	749 347 200
Repas pour les autres patients hospitalisés des deuxième et troisième catégorie (Lot 2)	SUN BEACH HOTEL	468 000 000	552 240 000	702 000 000	828 360 000

Repas pour les patients en situation particulière (lot 3)	**ETS LA BONNE BRAISE**	90 750 000	107 085 000	189 750 000	223 905 000
Repas lors des missions et ateliers (lot 4)	**ETS OMNI DECOR**	19 250 000	22 715 000	40 400 000	47 672 000

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 28 minutes.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2025.

Ont signé :

Le Président

Charbel Térance AGBODJELOU
PRMP/ CNHU-HKM

Le Rapporteur

Rodrigue GBETOWENONMON
Chef de la section cuisine / DAF / CNHU-HKM

Membres

Excusée

Fidèle HOUNKPATIN
Nutritionniste à la CUPGM / CNHU-HKM

Bel TEBLEKOU
Rpt/CHUU/CNHU-HKM

Lwanga HOUNYETIN
C/DCM / DAF / CNHU-HKM

Jonathan DOSSOU
Agent occasionnel spécialisé

Fouad FATOUMBI
Agent occasionnel spécialisé